



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 1^{er} septembre 2023

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 12 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.- relatif au financement des mandats d'étude parallèles pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 16 septembre 2021, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d'engagement de CHF 50'000.- pour la pré-étude de l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours.

Un collège d'experts, composé de quatre membres professionnels (deux architectes indépendants, un représentant de l'Office du patrimoine et de l'archéologie cantonal et un représentant du Service cantonal de l'énergie et de l'environnement) et de trois membres non professionnels (conseillère communale en charge du dicastère, un délégué du Conseil général et une représentante du corps enseignant) a dès lors été constitué pour élaborer un cahier des charges dans le but de réaliser des mandats d'étude parallèles (MEP) de projets en procédure sélective.

Ce cahier des charges étant désormais finalisé et validé par la SIA, la procédure d'appel d'offres peut désormais être lancée. Cet appel d'offres qui sera lancé sera réalisé selon la procédure sélective des marchés publics et en se référant également à la norme SIA 143.

La caractéristique principale de la procédure sélective réside dans le fait qu'elle se déroule en quatre phases :

1. La première phase porte sur l'aptitude des soumissionnaires et permet au collège d'experts de sélectionner trois bureaux pour la phase suivante.
2. Les bureaux sélectionnés devront ensuite plancher sur le projet, formuler des propositions, établir un avant-projet et chiffrer les coûts de l'étude. Au final, le choix définitif du bureau retenu sera opéré par le collège d'experts. A ce stade de la procédure, le travail du collège d'experts prend fin.
3. Le bureau retenu devra ensuite procéder à l'étude détaillée du projet et chiffrer les coûts des travaux.
4. La dernière étape consistera quant à elle à la réalisation des travaux et au pilotage de ceux-ci.

Les bureaux, composés d'équipes pluridisciplinaires, qui participeront aux mandats d'étude parallèles devront être indemnisés. Conformément aux normes en la matière et en accord avec la SIA, cette indemnité a été fixée à CHF 34'592 TTC par bureau, ce qui représente au final un coût total de CHF 103'776.- TTC, d'où la demande crédit de CHF 105'000.- qui est soumise à votre approbation.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 12 de l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2023 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.- relatif au financement du mandats d'étude parallèles pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Pour rappel, le cahier des charges général prévu pour l'assainissement du collège et de ses alentours est le suivant :

1. Assainissement thermique de l'enveloppe complète du bâtiment.
2. Mise aux normes pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
3. Assainissement et amélioration de l'éclairage dans l'ensemble du collège.
4. Réactualisation des ventilations mécaniques et remplacement du chauffe-eau.
5. Amélioration du confort hivernal et estival, de la qualité de l'air et réalisation d'économies d'énergie.
6. Installation de panneaux solaires sur les toitures du collège.
7. Mise en séparatif de l'évacuation des eaux et remplacement des conduites de raccordement de l'eau potable et du chauffage à distance.
8. Réflexion globale au niveau des aménagements extérieurs du collège en veillant à s'assurer de leurs bonnes intégrations et en prenant en compte également tous les aspects sécuritaires (réalisation de 40 places de stationnement supplémentaires avec bornes de recharge électrique, création de places de stationnement pour deux roues, création de couverts pour le stationnement des vélos, création d'un couvert à l'extérieur pour abriter les élèves, assurer la sécurité des enfants aux abords du collège, sécuriser l'entrée du collège, conservation d'une place de jeux et d'un préau en zone de verdure, etc.).

Le Conseil général sera encore appelé à se prononcer à deux reprises pour des demandes de crédit sur cet objet. Le Conseil intercommunal de l'éorén se prononcera quant à lui une seule fois à la fin du processus sur une demande de crédit globale.

Le calendrier projeté pour cet important projet d'assainissement est le suivant :

- Début novembre 2023 – Lancement de la procédure sélective.
- Mi-février 2024 – Résultat de la procédure sélective.
- Fin février 2024 – Lancement des mandats d'études parallèles.
- Début juin 2024 – Résultat des études parallèles.
- Fin juin 2024 – Demande de crédit d'étude soumise au Conseil général.
- Fin novembre 2024 – Projet définitif et demande de permis de construire.
- Mi-décembre 2024 – Demande de crédit de construction soumise au Conseil général.
- Mars 2025 – Demande de crédit de construction soumise au Conseil intercommunal de l'éorén.
- Début juillet 2025 – Début des travaux.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit d'engagement et, par votre décision, à poursuivre cet important processus qui permettra à demeure d'assainir le collège de La Gouvernière et de ses alentours.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

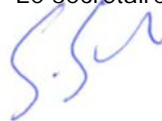
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Serge Gaillard



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.- relatif au financement des mandats d'étude parallèles pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} septembre 2023,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 10 décembre 2020,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 105'000.- est accordé au Conseil communal pour le financement des mandats d'étude parallèles pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours.

Art. 2.- Cette dépense sera inscrite au compte des investissements, amortie au taux de 10% et portée à charge du chapitre 21700 Collège de La Gouvernière.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5.- Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Lignières, le 14 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Jérôme Ribeaud

Michaël Wälchli